

## Comité de coordination de l'OMPI

### Soixante-neuvième session (25<sup>e</sup> session extraordinaire) Genève, 6 et 7 mars 2014

#### RAPPORT

*adopté par le Comité de coordination*

1. La session a été ouverte et présidée par le président du Comité de coordination, M. Fodé Seck (Sénégal).
2. Les États ci-après, membres du Comité de coordination, étaient représentés à la session :  
  
Afghanistan (ad hoc), Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie (ad hoc), Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Singapour, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse (*ex officio*), Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe (83).
3. Les États ci-après étaient représentés par des observateurs :  
  
Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bélarus, Bénin, Botswana, Brunéi Darussalam, Burundi, Cabo Verde, Croatie, Djibouti, Émirats arabes unis, Grèce, Guinée, Honduras, Israël, Jordanie, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Oman, Panama, Pologne, République de Moldova, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Sierra Leone, Togo, Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen (38).

4. La liste des participants figure à l'annexe du présent rapport.

5. Le président a fait la déclaration suivante :

“Excellences, Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à cette soixante-neuvième session du Comité de coordination qui a, comme vous le savez, une tâche de grande importance à savoir celle de désigner un candidat au poste de directeur général en vue de sa nomination à ce poste par l'Assemblée générale de l'OMPI.

“À cet effet, je compte sur votre coopération afin que nous puissions mener à bien cette tâche conformément aux principes généraux de la procédure de désignation d'un candidat au poste de directeur général de l'OMPI tels que reflétés dans le document WO/CC/69/INF/1. Parmi ces principes, il y en a deux que je souhaite tout particulièrement rappeler :

“Le choix d'un candidat au poste de directeur général devra être guidé par le respect de la dignité des candidats et des pays qui les ont désignés et par la transparence du processus de désignation.

“Les efforts qui pourront être déployés pour désigner un candidat au moment des processus de consultations conduisant à un consensus seront les bienvenus à toutes les étapes du processus de sélection mais ils ne devront pas retarder indûment le processus de décision”

“Je compte sur votre entière et pleine coopération pour faire en sorte que ces principes de respect de la dignité des candidats et des pays, de transparence et de consultations pour parvenir à un consensus prévalent durant tout ce processus.

“Avant de passer à l'adoption de l'ordre du jour, je passe la parole au conseiller juridique pour quelques points concernant l'accréditation des délégués, et autres informations d'ordre pratique.”

6. Le conseiller juridique a fait le point sur les questions relatives à l'accréditation, aux salles à disposition pour les consultations et à l'accès à l'Internet.

#### ORDRE DU JOUR

7. Le Comité de coordination a adopté le projet d'ordre du jour figurant dans le document WO/CC/69/1.

#### PROCESSUS DE DÉSIGNATION

8. Le président a présenté le document WO/CC/69/3 (“Processus de désignation”) et a rappelé aux délégués que ce document avait été établi en étroite concertation avec tous les membres et observateurs, ainsi que les coordonnateurs des groupes et les représentants des candidats. En ce qui concerne ce document, le comité était invité à approuver les points ci-après :

i) paragraphe 6 : après chaque tour de scrutin, le candidat qui aura recueilli le moins de voix sera éliminé, jusqu'à ce qu'il ne reste que deux candidats.

ii) paragraphe 7 : en cas d'égalité de voix, si les consultations tenues ultérieurement n'aboutissent pas, il sera procédé à un nouveau tour de scrutin parmi/entre les candidats à égalité uniquement.

iii) paragraphe 9 : nouveau décompte eu égard à la procédure au sein des comités exécutifs de l'Union de Paris et de l'Union de Berne.

iv) paragraphe 11 : Le Secrétariat établit les bulletins de vote avant chaque tour du scrutin, en indiquant le nom et le pays des candidats qui y participeront.

9. Le Comité de coordination a approuvé les propositions figurant aux paragraphes 6, 7, 9 et 11 du document WO/CC/69/3 et a pris note des autres renseignements contenus dans ledit document.

#### DÉSIGNATION D'UN CANDIDAT AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

10. Le président a appelé l'attention des délégués sur le document WO/CC/69/2 ("Candidatures proposées pour le poste de directeur général de l'OMPI"), contenant les candidatures des quatre personnes suivantes, reçues par le président à la date limite du 6 décembre 2013 :

M. Francis Gurry (Australie)

M. Geoffrey Onyeama (Nigéria)

M. Jüri Seilenthal (Estonie)

M. Alfredo Suescum Alfaro (Panama)

11. Le président a récapitulé la procédure de désignation (reproduite dans son intégralité dans le document WO/CC/69/INF/1 du 13 janvier 2014), les dispositions applicables de la Convention instituant l'OMPI et les procédures de désignation adoptées par les assemblées des États membres en octobre 2013 (paragraphe 9 du document A/51/3 et paragraphe 171 du document A/51/20).

12. Outre le document WO/CC/69/3 qui venait d'être approuvé, le président a appelé l'attention des délégués sur l'article 28 des Règles générales de procédure (vote au scrutin secret) et sur l'appendice à ces règles (Règlement sur le vote au scrutin secret).

13. Le comité a désigné les deux scrutateurs préalablement tirés au sort pour chaque tour du scrutin formel :

- Géorgie; et
- Malaisie.

14. Les deux scrutateurs suppléants (en cas d'absence d'un des scrutateurs ou des deux) ci-après, également tirés au sort, ont été désignés :

- Fédération de Russie; et
- Chine.

15. Le président a annoncé l'ouverture du premier tour de scrutin formel. Des bulletins de vote comportant le nom des quatre candidats dans l'ordre alphabétique (ainsi que l'indication de leurs pays respectifs) ont été distribués aux délégations. Le président a rappelé aux délégations qu'elles devaient cocher la case située à côté du nom du candidat pour lequel elles souhaitaient voter ou y apposer une croix.

16. Le président a donné lecture des règles en matière de nullité des bulletins. Il a tiré au sort le pays appelé à voter en premier; il s'agissait de l'Arménie. Les autres délégations ont ensuite été appelées, dans l'ordre alphabétique français, à déposer leurs bulletins. Une fois la clôture

du vote prononcée par le président, les bulletins ont été dépouillés et lus à voix haute par les scrutateurs, après quoi le président a annoncé les résultats du premier tour de scrutin formel, dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages reçus par chaque candidat :

Nombres d'États membres ayant le droit de vote :	83
Nombre d'États membres absents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	83
Nombre d'abstentions :	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de voix obtenues par chaque candidat :	
M. Francis Gurry	46
M. Geoffrey Onyeama	20
M. Alfredo Suescum Alfaro	10
M. Jüri Seilenthal	7

17. Conformément à la procédure établie, le président a annoncé que la participation au tour de scrutin suivant serait limitée aux trois candidats ci-après :

M. Francis Gurry (Australie)

M. Geoffrey Onyeama (Nigéria)

M. Alfredo Suescum Alfaro (Panama)

18. La réunion a été ajournée jusqu'à 14 h 30.

19. Au début de la séance de l'après-midi, à 14 h 30, la délégation du Panama a rappelé que sa candidature avait été motivée par la conviction d'une nécessité de renforcer institutionnellement l'OMPI et que, de son point de vue de pays en développement engagé auprès de l'institution, elle pourrait y contribuer. Elle a remercié pour leurs témoignages de confiance les délégations des pays qui avaient soutenu sa candidature. Compte tenu des résultats du premier tour de scrutin, elle a annoncé qu'elle se retirait du processus et a invité ceux qui lui avaient apporté leur soutien à conserver la ferme conviction pour laquelle ils l'avaient appuyée, point de vue partagé avec l'Ambassadeur Jüri Seilenthal.

20. La délégation du Nigéria a informé le comité que, après des consultations avec le groupe des pays africains, elle souhaitait reconnaître que Francis Gurry avait remporté une victoire persuasive, et elle l'a félicité pour cela. Elle a adressé ses remerciements aux délégations qui avaient soutenu sa candidature. Au nom du groupe des pays africains, elle a exprimé son soutien au Directeur général candidat et l'a assuré de sa coopération, tout en insistant sur le fait que l'Afrique compte dans les affaires de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. Elle a conclu en exprimant le souhait de mettre fin au vote.

21. Le président, après avoir entendu les deux dernières déclarations des délégations ayant présenté des candidats, a proposé que le comité prenne note du fait que le candidat Francis Gurry avait été élu pour être proposé à la nomination, par l'Assemblée générale, en qualité de directeur général pour les six prochaines années. Il a conclu que M. Francis Gurry avait été élu par consensus, ce à quoi le Comité de coordination a applaudi.

22. Le conseiller juridique a annoncé que le rapport serait prêt pour adoption vers 14 heures le lendemain, dans toutes les six langues.

23. Le candidat désigné pour le poste de directeur général, Francis Gurry, a fait la déclaration suivante :

“Je vous remercie, Monsieur le président.

“Je voudrais vous adresser à tous mes sincères remerciements pour la confiance que vous m'avez témoignée.

“Permettez-moi, tout d'abord, de remercier le Gouvernement australien d'avoir proposé ma candidature à la réélection au poste de directeur général. Je voudrais, en particulier, remercier Mme Julie Bishop, ministre des affaires étrangères et M. Andrew Robb, ministre du commerce et de l'investissement, pour leur appui. Mes remerciements vont également à M. Hamish McCormick, ambassadeur de l'Australie auprès de l'Organisation mondiale du commerce, M. l'Ambassadeur Peter Woolcott, représentant permanent de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que leurs merveilleuses équipes.

“Permettez-moi également d'exprimer ma gratitude à *tous*, je dis bien *tous*, les États membres parce que je crois que j'ai eu la chance de bénéficier du soutien de tous les groupes régionaux ce qui, je pense, jette des bases solides pour l'avenir. Je voudrais donc adresser mes vifs et sincères remerciements à tous les groupes, pour m'avoir soutenu lors du premier tour et m'avoir élu par la suite.

“Le monde de la propriété intellectuelle est très exigeant, mais il ouvre aussi de grandes possibilités. Il fait naître à la fois de grandes tensions et de grandes possibilités et je pense que notre tâche, dans l'avenir, sera de gérer les tensions que suscitent inévitablement la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité afin de permettre à tous les États membres de tirer parti au maximum des possibilités qui en découlent. Je me réjouis tout particulièrement à la perspective d'œuvrer avec vous tous à mettre pleinement à profit les possibilités que l'innovation, la création culturelle et la propriété intellectuelle offrent à l'ensemble des États membres de l'Organisation.

“À partir de maintenant, l'une des tâches les plus importantes au cours des prochains mois consistera à nommer les membres de la prochaine équipe de haute direction. Je voudrais juste vous donner une idée du calendrier proposé à cet égard. Il est entendu que toute action devra attendre la nomination par l'Assemblée générale, en mai, du candidat désigné par le Comité de coordination. Par la suite, je souhaiterais que, dans les meilleurs délais, les avis de vacance en ce qui concerne les postes de haute direction soient publiés et que nous puissions dès lors entrer dans un intense processus de consultations au cours des mois suivants afin d'être en mesure de proposer aux États membres, à leur session annuelle de septembre, la nouvelle équipe de haute direction pour les prochaines années.

“Permettez-moi, une fois de plus, de vous redire à quel point j'ai été honoré d'avoir pu bénéficier de votre soutien et de vous exprimer ma profonde gratitude, en me réjouissant à la perspective de travailler avec vous tous.

“J'aimerais également rendre hommage aux autres candidats et à leurs délégations respectives, en leur souhaitant plein succès dans leurs futures entreprises.

“Je vous remercie”.

24. Le président du Comité de coordination a prononcé la déclaration suivante :

“Le Comité de coordination a rempli son mandat et a désigné un candidat à la nomination au poste de directeur général de l'OMPI. Je félicite le candidat désigné ainsi que les autres candidats pour leur engagement personnel et leur connaissance approfondie de cette organisation, qu'ils ont amplement démontrée au cours de ce processus.”

25. Le Comité de coordination a proposé M. Francis Gurry comme candidat à la nomination au poste de directeur général de l'OMPI.
26. Le Comité de coordination a approuvé le présent rapport le 7 mars 2014.

[L'annexe suit]